N°01 - Avril 2003

caro canne

Le magazine des professionnels de la canne

OCM Sucre
le prix de la canne après 2006

Les LAMU
une expérience de groupement agricole à Maurice

Mécanisation des petites exploitations :
le point sur la coupeuse Simon



La canne face à la mondialisation

fiches techniques page 11

- L'annuaire des techniciens de la canne
- Quelles variétés choisir en fonction de l'altitude, du climat, du sol ...
- La replantation : pourquoi, quand et comment replanter

> sommaire

5 éditorial

6 actualités de la filière

Programme d'actions 2003
Commission Paritaire
de la Canne et du Sucre

7 Quel avenir pour l'OCM-Sucre après 2006
Interview de Eric Giry

9 La canne face à la mondialisation
Michel Hoareau

11 cahier technique

22 industrie

L'industrie sucrière réunionnaise
Deux sucreries, deux groupes, un même objectif

24 agriculture

Les petits exploitants mauriciens se regroupent
Jean-Antoine Tonta
et Prithiviraj Oogarah
Photos : collection du MSIRI

26 Rentabiliser la récolte par un usage collectif de la coupeuse
Jean-Cyril Dagallier
et Dany Deurveilher

CARO CANNE N°1 - MARS 2003
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS

Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Conseiller éditorial : Bernard Rivière
Rédaction : Annie Lebot
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : FLA/CEDUS
Information et abonnement :
ARTAS c/o CERF - BP 315
40 rue Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07

Imprimerie : NID - Dépôt légal avril 2003
Tirage : 5 000 exemplaires

Diffusion : ARDP et Canne progrès

Prix au numéro : 2 €

Ont participé à ce numéro :
• CERF • Chambre d'Agriculture • CIRAD
• Comité de Pilotage canne • CTICS
• DAF • Industriels du Sucre

La canne au réveil

Radio Réunion

Où trouver Suxon et Betel, quand replanter, préparer et entretenir les sols… des réponses dans Caro Canne, une chronique à retrouver du lundi au vendredi à 5 h 45 sur Radio Réunion, avec Jean-Philippe Stainer ! Tenez-vous à l'écoute d'informations à caractère pratique et technique.

La foire de Bras-Panon, du 25 avril au 4 mai

Rendez-vous agricole

C'est l'eau, ressource et source de préoccupation majeure du monde agricole, qui a été retenue comme thème de la manifestation. Pour la seconde année, des démonstrations d'épierrage de terrain et de préparation à la plantation sont au programme.

Un moyen pour les concessionnaires de matériel agricole, de présenter leurs nouveautés aux agriculteurs.

Les organisateurs attendent au moins 250 exposants pour cette nouvelle édition 2003.

Séminaire Canne Progrès

Les techniciens de la canne et du sucre sont conviés à un séminaire d'information et de mobilisation, les 1er et 2 avril sur le site de Stella Matutina, à l'initiative de Canne Progrès et de la Chambre d'Agriculture.
Cette manifestation fait écho à la volonté de la filière canne-sucre, de communiquer davantage pour atteindre deux objectifs : d'une part, améliorer l'information et le partage d'expérience autour des problématiques techniques, et d'autre part, resserrer les liens entre tous les professionnels de la canne.

Les zones prioritaires canne

Des études réalisées par le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures d'Exploitation Agricole) ont retenu l'attention des organismes chargés du développement de la canne, sur certains bassins de production. Ils présentaient des problèmes structurels, des retards, des contraintes dues aux blocages fonciers agricoles, aux voiries rurales dégradées, et aux andains gênants.
Le comité de pilotage de la canne a donné l'impulsion pour réaliser des actions coordonnées, et relancer la production sucrière, avec le soutien des mairies, dans les quatre zones identifiées : Saint-Benoît, les Hauts du Nord-Est, de Bras-Panon à Sainte-Marie, les Hauts du Sud-Ouest, de Saint-Joseph au Tampon et les Hauts de l'Ouest.

Pour l'heure, seule Saint-Benoît a lancé cette opération, et elle enregistre des retombées encourageantes.
Sur le projet de réaliser 40km de voiries, 20km ont un financement acquis ; la DAF a lancé la procédure des terres en friche ; le CNASEA intervient pour des questions de mobilité foncière, de succession et de transmission d'exploitation ; la SAFER travaille à créer des lotissements d'habitat agricole ; la Chambre d'Agriculture a mis en œuvre les Contrats Territoriaux d'Exploitation.

Ce programme devrait atteindre sa vitesse de croisière, et s'étendre aux autres zones repérées en 2001, pour déboucher sur des résultats en terme de rendements et de surfaces cultivées, à terme.

Pour durer, nous devons changer



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Pourquoi un magazine de la canne ?

Parce que nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase de notre histoire, une phase de reconstruction et de transformation pendant laquelle il faudra beaucoup parler et beaucoup expliquer.

Anticipant peut-être sur l'évolution que connaîtra La Réunion dans les prochaines années, l'économie sucrière fait face à de nouveaux défis. Ce qui était certain et garanti par des instances supérieures, va dépendre un peu plus de notre propre initiative, de notre propre capacité à mobiliser et à organiser nos forces.

Ces défis sont locaux et internationaux.

Au plan local, la canne subit la concurrence de l'urbanisation pour l'occupation des terres et pour l'usage de l'eau.

Au plan international, les contraintes de l'Europe face à la libéralisation du commerce mondial vont entraîner à terme une diminution du prix du sucre.

Ces difficultés nouvelles impliquent pour les professionnels de la filière canne une double exigence :

- D'une part, mieux gérer l'intégration de la canne dans son contexte socio économique - Cela passe par un effort d'explication pour faire connaître l'utilité économique, sociale et environnementale de la canne et par un effort de recherche pour trouver et proposer des stratégies plus imaginatives et plus adaptées pour mieux utiliser la terre et l'eau.

- D'autre part, optimiser le fonctionnement de la filière en mobilisant systématiquement tous les gisements de productivité - cela implique d'améliorer significativement la communication et l'échange d'information entre toutes les parties : les planteurs, les élus, mais aussi, les techniciens agricoles et les techniciens d'usine, les chercheurs et l'encadrement administratif des collectivités et de l'État.

Au-delà de ces enjeux concrets, le magazine de la canne illustre une prise de conscience. Tous les partenaires de la filière canne savent aujourd'hui que la canne de 2020 sera différente de ce quelle est actuellement, ou qu'elle ne sera pas. Pour durer nous devons changer, être beaucoup plus imaginatifs, beaucoup plus réactifs et beaucoup plus ambitieux et solidaires.

Les quelques bonnes volontés rassemblées autour de cette modeste publication ont un seul objectif : rendre à la communauté sucrière de La Réunion l'enthousiasme des pionniers.

La canne est une plante extraordinaire dont nous sommes loin d'avoir cerné tout le potentiel pour La Réunion. Pour développer cet atout, et aussi pour préserver un patrimoine et un savoir faire multiséculaire, il nous faudra tracer de nouvelles voies et faire preuve d'audace.

Commission Paritaire de la Canne et du Sucre

Programme de travail 2003

Au cours des années 2001-2002, les travaux interprofessionnels ont été consacrés à la définition et à la mise en place des bases locales d'organisation et de gestion de la filière canne-sucre pour les cinq prochaines campagnes : convention «planteurs-industriels-Etat», canne «saine loyale et marchande» et aide au transport «POSEIDOM-canne» pour les planteurs.

Pour 2003, les partenaires ont souhaité concentrer leurs travaux sur les perspectives de la filière canne-sucre à moyen terme, et en particulier, les conditions d'adaptation de la filière réunionnaise aux évolutions des marchés européens (réforme de la PAC et préparation de la prochaine OCM sucre) et mondial du sucre (négociations de l'OCM, application de l'accord EBA pour les PMA…). Ces enjeux guident en effet les programmes de modernisation des outils de production (usines et exploitations agricoles) et les orientations des aides publiques au développement (améliorations foncières notamment). Par ailleurs, les travaux de la CPCS en 2003 porteront sur les Systèmes d'Information Géographique (SIG), facilitant l'aide à la décision assistée en termes d'aménagement, de maîtrise environnementale, de modernisation des structures agricoles, de gestion des aides publiques au développement.

Une première série de thèmes a été retenue :

Le devenir du cadre de régulation sucrier européen face aux évolutions des échanges internationaux dans le domaine du sucre

La préparation de la prochaine OCM-sucre 2007/2012 va débuter en 2004 dans un contexte marqué par des évolutions lourdes au plan international : négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (paquet agricole de Doha), élargissement de l'Union européenne à 25 membres, impacts des accords préférentiels avec les Pays les Moins Avancés (PMA). C'est pourquoi la CPCS a choisi de traiter ce point en priorité. L'objectif est de parvenir à un niveau pertinent et égal d'informations, et de se donner les éléments de référence et les arguments de base indispensables pour défendre à l'unisson, la filière canne-sucre réunionnaise et les intérêts de ses acteurs.



Les comptes des industries de transformation de la canne à sucre

La CPCS abordera ici la situation économique et technologique de l'industrie sucrière réunionnaise. Il est important de rappeler, ou d'expliquer, comment elle investit pour améliorer leur productivité à l'extraction, leur maîtrise d'effluents dans le respect de l'environnement, et la réduction de leurs consommations énergétiques. Il est prévu sur ce même thème, d'analyser le seuil de rentabilité de l'industrie sucrière en fonction du tonnage de cannes traité, l'impact de la qualité des cannes achetées sur le rendement à l'extraction, ainsi que l'évolution des coûts de transports entre les centres de réception et les usines. Cette démarche doit conduire à des recommandations sur les modes de financement à mobiliser et les mesures d'accompagnement à envisager pour l'adaptation des outils industriels aux contraintes externes.

Les coûts de production de la canne

Cette analyse sera basée sur les séries historiques, afin d'évaluer l'évolution des coûts, et les facteurs de production. Elle établira également les coûts 2002 et leurs prévisions d'évolution, en soulignant notamment les facteurs les plus limitant comme la main-d'œuvre. Cette approche devrait conduire à des recommandations sur les modes les plus adaptés de gestion future de l'exploitation cannière, et de stratégie de développement de l'entreprise agricole. Ceci, en tenant compte des spécificités géographiques, dimensionnelles et économiques dominantes.

L'exploitation du Système d'Information Géographique

La DAF a développé en 2002, en collaboration avec les partenaires de la filière canne-sucre, un Système d'Information Géographique (SIG).
Ce nouvel outil prend la forme d'une base de données géo-référencées sur le parcellaire agricole à La Réunion. Il est constitué des informations relatives à chaque parcelle d'exploitation agricole : localisation, équipement de la parcelle, mode de mise en valeur et potentiel de mécanisation.

Destinée à être mise à jour à chaque campagne lors des déclarations annuelles des agriculteurs, cette base de données offre de multiples possibilités d'utilisation :

- Une approche fine et localisée des soutiens publics à la production, à la structuration foncière des exploitations agricoles.
- Une appréciation plus ciblée des impacts de calamités, et des compensations à mettre en œuvre.
- Une meilleure connaissance du parcellaire agricole.
- Une évaluation affinée du potentiel cannier de campagne.
- Une analyse des besoins en surfaces pour l'agriculture et l'élevage et la recherche d'un équilibre entre besoins urbains et contraintes agricoles productives et environnementales.
- Une modernisation des entreprises agricoles.





Le point sur l'OCM Sucre

La Réunion fait cause commune avec les petits pays producteurs

L'OCM Sucre est d'abord un outil de régulation essentiel pour les producteurs de sucre eur opéens. Mais cet outil est aujourd'hui au cœur d'un débat sur la réforme des politiques agricoles européennes, et au cœur d'un conflit avec les grands producteurs étrangers, qui, au travers de l'Organisation Mondiale du Commerce, tentent de déréguler le marché du sucr e.

Depuis la campagne 1968-1969, l'Organisation Commune du Marché du Sucre assure la régulation du marché du sucre. Cet outil original remplit trois missions principales : il assure la sécurité de l'approvisionnement des consommateurs européens pour une denrée stratégique ; il maintient la stabilité du marché ; il garantit un revenu stable et équitable aux producteurs de canne et de betterave et aux fabricants de sucre. Le régime actuel a été adopté le 19 juin 2001 par le Conseil de l'Union européenne pour les campagnes 2001/2002 à 2005/2006.

Un quota pour chaque pays membre

A l'exception du Luxembourg, tous les pays membres de l'Union européenne sont producteurs de sucre et disposent de quotas fixés par le Conseil des Ministres de l'UE. Le quota est la quantité de sucre maximum, bénéficiant de la garantie de prix et d'écoulement. Le régime définit deux quotas selon le taux de cotisations à la production, payés par les producteurs pour autofinancer le dispositif. Ils sont établis pour chaque Etat membre, et sont répartis entre les entreprises productrices de sucre. Le quota des DOM, est juridiquement indépendant de celui accordé à la France métropolitaine. Ce dernier a été fixé à 463 872 tonnes de sucre, alors que le quota garanti de La Réunion est de 294 648 tonnes.

La Réunion :
un quota et des particularités

Outre le fait de disposer d'un quota réservé, les producteurs des DOM et donc de La Réunion, bénéficient de modalités propres destinées à prendre en compte les handicaps structurels du territoire (relief montagneux, accidenté, soumis aux aléas climatiques, exiguïté du marché intérieur, éloignement extrême du marché continental européen). Le sucre produit dans les DOM bénéficie d'une aide forfaitaire à l'écoulement sur le marché communautaire continental, complétée d'une aide au stockage. En plus des soutiens de l'Etat, l'Union européenne a mis en place une aide au transport de la canne (dotée de six millions d'euros par an) couvrant au maximum la moitié des coûts de transport depuis l'exploitation, jusqu'au centre de réception des cannes.

De nouvelles donnes

Le système européen a été attaqué en septembre 2002 devant l'Organisation Mondiale du Commerce par le Brésil et l'Australie. Ces deux pays, partisans d'une libération totale des marchés demandent ...

... la suppression des dispositifs de régulation chez les autres, pour mieux renforcer les leurs. Dans un tel scénario, des marchés considérables seraient abandonnés au seul profit des pays bénéficiant de coûts sociaux et de normes environnementales les plus faibles au monde. Ce schéma n'est acceptable ni pour l'Union européenne, ni pour les pays ACP*, qui ensemble s'organisent pour faire valoir l'intérêt supérieur du système actuel.

Le triple argument local

Les intérêts de La Réunion sont liés à ceux des grands producteurs betteraviers européens, et bénéficier de leur soutien dans cette bataille est profitable. L'île fait partie des régions ultra-périphériques dont le retard de développement, est pris en compte par l'Europe, et le fait d'appartenir au monde tropical la conduit à faire corps avec les pays ACP. Les industriels et tous les acteurs de la filière restent vigilants quant à la finalité de ce débat déterminant pour la sauvegarde d'une partie de l'économie locale. Une volonté doublement appuyée par le soutien des élus réunionnais.

* 72 pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, ont accès au marché du sucre européen. Ils sont signataires de la Convention de Cotonou avec l'Union européenne.



Le prix du sucre après 2006

Interview de **Eric GIRY**

Chef du bureau Sucre, des productions non alimentaires et de deuxième transformation - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

- **Que va-t-il se passer après 2006 concernant le prix du sucre ?**

E.G : *Il y a ce stade encore trop d'inconnues. La Commission a engagé des études sur six scénarios du statu quo, à la baisse des prix ou baisse des quotas, ou les deux, avec ou sans compensations, jusqu'à la libéralisation totale. Elle devrait présenter un rapport sur ces différentes options ainsi que sur la situation de la concurrence dans le secteur du sucre d'ici la fin du premier semestre avec, le cas échéant, une proposition de réforme.*

- **Qu'est-ce qui est le moins pénalisant pour La Réunion ?**

E.G : *Pour La Réunion, il est clair que c'est la baisse de quota qui serait la moins lourde de conséquence. Votre production est actuellement de 200 à 220 000 tonnes de sucre pour un quota de 295 000 tonnes. Mais il ne faut pas oublier que la production réunionnaise devrait remonter grâce à l'irrigation de l'Ouest et aux progrès techniques. C'est pour cela qu'il faut quand même garder un peu de marge sur le quota. Quelque soient les modalités futures de l'OCM, il faut poursuivre les efforts engagés et améliorer les gains de productivité. Comme le prix du sucre va sans doute baisser il vous faudra produire mieux pour maintenir l'équilibre entre la rémunération des producteurs de cannes et la rentabilité des usines sucrières.*

- **Que va-t-il se passer pour les planteurs si l'Europe décide de diminuer le prix du sucre ?**

E.G : *La Réunion fait partie intégrante de l'OCM Sucre. Le prix d'intervention fixé par Bruxelles et ses futures évolutions, s'appliquent donc au sucre réunionnais. Comme pour la betterave, il sert à fixer le prix auquel l'industriel achète la canne à sucre au producteur.*
Mais La Réunion bénéficie aussi d'aides spécifiques : aide à la production, aide économique, ICHN de l'État, aide au transport des cannes de l'Europe, etc. Ces aides sont indépendantes de l'OCM Sucre et pour nombre d'entre elles découlent directement de l'article 299 alinéa 2 du Traité d'Amsterdam qui prend en compte les handicaps permanents des Régions Ultra-Périphériques. Ces aides ne sont pas concernées par l'évolution de l'OCM Sucre. Il faudra donc négocier avec l'Europe une compensation pour le planteur en cas de baisse du prix du sucre.

- **Cela signifie que nous pouvons dormir tranquilles ?**

E.G : *Surtout pas ! Cela signifie qu'il faudra rester vigilants et surtout mobilisés. Il faudra construire un bon dossier qu'il va falloir défendre à Bruxelles en «jouant une interprofession groupée» aux côtés des pouvoirs publics. En fait vous avez deux combats à mener : un premier pour défendre la filière à Bruxelles, et un deuxième ici à La Réunion, pour produire plus et mieux afin d'assurer le maintien des revenus des planteurs et la rentabilité des usines sucrières.*
Pour y arriver, il est primordial que La Réunion produise régulièrement deux millions de tonnes de cannes et progresse vers l'objectif des deux millions cinq cent mille tonnes de cannes à l'horizon 2006-2010.



La canne face à la mondialisation

par Michel Hoarau

Scientifique respecté et défenseur passionné de la canne, Michel Hoarau replace le débat sur l'avenir de l'économie sucrière dans une perspective plus vaste : celle de la mondialisation. Il propose ici les clés d'un débat économique et philosophique qui lie désormais le sort de La Réunion à celui de tous les territoires pauvres de la planète.

Si l'on considère les évolutions prévisibles du marché mondial du sucre, il apparaît que les grands pays continentaux disposent de potentiels de production considérables. C'est ainsi que le Brésil paraît capable d'alimenter, à lui seul, le marché mondial en volume avec des coûts de production très bas. Dans un tel contexte, l'avenir des traditionnelles «îles à sucre» paraît bien sombre et certains sont tentés de se demander s'il est encore bien raisonnable de vouloir continuer à produire du sucre à La Réunion.

La question se pose incontestablement et doit être envisagée sous deux plans différents :
- premièrement, existe-t-il des alternatives crédibles à la culture de la canne à sucre dans les îles à sucre ?
- deuxièmement, le primat des marchés, qui met aujourd'hui en cause cette culture, est-il justifié ?

A la première interrogation, il faut d'abord répondre que si ces îles sont devenues des îles à sucre, ce n'est pas seulement le résultat d'un pacte colonial.

L'atout d'une île démunie

La canne présente, en effet, des caractéristiques agro-écologiques particulièrement intéressantes pour des territoires restreints, souvent accidentés et soumis régulièrement à des phénomènes cycloniques. Et, malgré ses efforts et l'excellent travail qu'elle a effectué, la recherche agronomique n'est pas parvenue à sélectionner puis améliorer une plante présentant les mêmes aptitudes : systèmes racinaires puissants, tiges pouvant supporter au stade précoce l'impact de vents violents, produit facilement exportable. C'est pourquoi, malgré les essais continus de diversification, les autres productions n'ont connu au mieux qu'un développement limité aux marchés intérieurs de ces îles, de surcroît avec souvent le nécessaire complément de la canne à sucre.

Dès lors, il n'y a pas d'alternative crédible aujourd'hui à la culture de la canne à sucre. Si d'aventure, à La Réunion, les usines de Bois-Rouge et du Gol arrêtaient de broyer, des friches importantes apparaîtraient. Il faudrait les traiter, ne serait-ce que pour éviter qu'elles ne deviennent de dangereux foyers d'incendie. ...





... À côté de conséquences évidemment catastrophiques sur l'économie et l'emploi, une telle disparition aurait de nombreux impacts sur les paysages et sur l'activité touristique. Elle rendrait aussi beaucoup plus difficile la résolution de deux grands problèmes environnementaux : la maîtrise de l'érosion et la gestion des déchets urbains.

L'équation environnementale

Ce dernier point semble particulièrement important : le traitement des déchets est certainement l'un des grands défis auxquels La Réunion va se trouver confrontée dans les toutes prochaines années, en raison de la croissance démographique et de l'amélioration du niveau de vie. Or la canne, en raison de sa capacité de recyclage, va constituer un atout précieux, pour ne pas dire indispensable, pour faire face à ce défi.Dans un contexte marqué par un certain délitement social et une forte pression démographique, son abandon ferait de La Réunion un territoire sans dynamique structurante, vouée à une extension urbaine mal contrôlée avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer : aggravation des phénomènes de pollution et d'érosion, perte de contrôle des coûts des réseaux et des transports. e recyclage, va constituer un atout précieux, pour ne pas dire indispensable

Or, malgré tous ses avantages, le maintien de la production de la canne à sucre à La Réunion, comme dans de nombreuses îles tropicales, n'est possible que si cette activité dispo de production sont tels qu'il est très difficile, voire impossible, de calibrer une production sucrière sur les stricts débouchés locaux.

Dès lors, la deuxième interrogation est fondamentale : la loi des marchés, qui conteste aujourd'hui la vocation sucrière des îles, est-elle in fine la meilleure du point de vue de l'intérêt général ?

Suite à la page 19 ...





... Suite de la page 10

"La grande désillusion"

Nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition aussi délicate qu'en 1929. En particulier, les échecs répétés du Fonds Monétaire International (FMI) suscitent une opposition populaire et les critiques d'un nombre croissant d'économistes contre des pratiques – certains disent même une idéologie – qui font très largement confiance aux marchés et très peu aux institutions publiques.
A la longue, les drames que provoquent les orientations très libérales du FMI ne passent plus ; et de plus en plus nombreux sont ceux qui doutent que ces sacrifices soient nécessaires pour que les lendemains chantent.

L'une des critiques les mieux articulées est sans doute celle de Joseph E. Stiglitz, Prix Nobel d'économie, ancien président du Conseil Économique du président Bill Clinton et qui a démissionné en novembre 1999 de son poste d'économiste en chef et de Vice-Président de la Banque Mondiale. Dans un livre récent («La grande désillusion»), il dresse un véritable réquisitoire et montre que les règles du jeu économique mondial ne sont souvent fixées qu'en fonction des intérêts des pays industriels avancés et de certains intérêts privés en leur sein, et non pas de ceux du monde en développement.
La contestation qui s'organise aujourd'hui ne concerne pas le phénomène de mondialisation en lui-même, qui s'inscrit dans une très longue évolution, commencée en fait dès l'Antiquité.

Si on la considère à travers les échanges culturels, la diffusion des savoirs et des techniques, des plants et des médicaments…, ou encore à travers le développement, certes encore hésitant, d'organisations intergouvernementales destinées à mieux gérer les ressources de la planète et à pacifier les rapports entre les peuples, alors la mondialisation est certainement l'un des phénomènes les plus positifs de notre temps.
Ce qui déchaîne la controverse, ce sont les aspects strictement économiques, voire financiers, qu'on lui donne avec l'imposition de règles accordant un primat absolu aux marchés, par rapport aux interventions collectives.

Affirmer la préiminence de l'homme sur l'outil

Sur un plan théorique et en simplifiant à outrance, les critiques actuelles peuvent être rassemblées dans deux grands courants s'appuyant respectivement sur les travaux d'Ivan Illich et de John Maynard Keynes.

Le cœur de la critique d'Ivan Illich est le concept de «contreproductivité» que l'on peut résumer sommairement en disant «qu'il ne faudrait pas qu'en voulant dominer la nature et l'histoire par ses outils, l'homme ne réussisse qu'à se faire l'esclave de ses outils». Autrement dit, ce sont les outils qui doivent s'adapter à l'homme et non pas l'inverse. Et cela vaut, bien sûr, aussi pour les marchés.
John Maynard Keynes est plus connu. Toute son œuvre est marquée par la crise de 1929 et la période déflationniste qui a suivi. Il a analysé cette situation comme un échec du marché qui ne pouvait déboucher que sur un chômage chronique. Il a donc plaidé en faveur d'une action collective mondiale, et à ce titre, il est en quelque sorte le parrain intellectuel du FMI.

… Et des institutions collectives sur le marché

Ces courants de pensée paraissent aujourd'hui injustement marginalisés, notamment dans les universités américaines. Depuis une vingtaine d'années, ce sont paradoxalement les partisans de l'économie de marché, issus de l'École de Chicago de Mr Friedman, qui dominent le FMI. Ils sont persuadés que le marché, très généralement, ça marche et que l'État, très généralement, cela ne marche pas. D'où les orientations que nous connaissons sous l'intitulé de «consensus de Washington» qui préconise de libérer tous les marchés et de privatiser toutes les institutions sans s'arrêter aux difficultés, proclamées conjoncturelles, que cela peut entraîner.
Ces orientations ont connu un certain succès. Mais on ne compte plus les pays qui ont été considérés comme les bons ...



élèves du FMI et qui ont connu ensuite des crises graves, comme l'Argentine, par exemple.
Par ailleurs, les plus grands pays, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, n'ont jamais recouru à cette politique, à l'exception notable de la Russie, avec le succès que l'on sait. Enfin, ce sont surtout les petits pays qui souffrent de la mondialisation et le FMI n'a pas su y remédier.

Vers de nouvelles régulations

Aussi, à l'heure actuelle, les esprits sont-ils en train d'évoluer rapidement. Nul ne conteste les bienfaits de la concurrence et les effets pervers des monopoles, fussent-ils publics ; mais cela ne conduit pas inévitablement à la privatisation des entreprises d'État. De même, nul ne conteste l'intérêt des échanges internationaux, l'effet pervers et le recul que constituerait la reconstitution d'économies nationales autarciques ; mais cela ne veut pas dire l'absence de régulation pour valoriser au mieux ces échanges.



Ces nouvelles idées sont particulièrement intéressantes pour les productions agricoles qui ne sont pas de simples biens économiques. Dans de nombreux pays, elles ont une dimension sociale et culturelle incontestable. Elles remplissent en outre de nombreux services collectifs non marchands en termes de ressources naturelles, de biodiversité, d'aménité, sans parler de prévention des risques naturels. Par conséquent, il est indispensable que la puissance publique continue à intervenir pour réguler ces échanges économiques de manière à ce qu'ils restent compatibles avec des missions d'intérêt général.

Il faut reconnaître que beaucoup de dispositifs de protection sont critiquables et qu'il y a un gros travail de réflexion à conduire pour imaginer et mettre au point des procédures répondant mieux à l'intérêt général.

Mais il serait très grave que les marchés agricoles européens, et notamment celui du sucre, qui ont toujours été régulés, ne le soient plus. On comprend bien ici les difficultés extrêmes que cela entraînerait aussi bien à Maurice qu'à La Réunion.

Tout montre au contraire qu'il faut aller vers des régulations globales. Mais le temps de telles procédures au niveau mondial n'est pas encore venu. Cela ne peut se faire qu'au niveau des États et/ou ensemble d'États. Par conséquent, les ensembles politiques de taille mondiale déjà constitués ont des responsabilités particulières vis-à-vis d'États ou de territoires de taille moindre, qui leur sont proches par l'histoire ou la géographie. Il faut donc souhaiter la conclusion d'accords très larges entre les uns et les autres, respectant notamment les intérêts légitimes et la souveraineté des plus faibles. Il y va de la solidarité et de la dignité humaine.

Cet article est extrait du discours d'ouverture de Michel Hoarau au colloque international de Stella.

Principal animateur du colloque international consacré à l'avenir de la canne à sucre qui c'est tenu à Stella Matutina en Octobre 2002, Michel Hoarau, Ingénieur Agronome INA-Paris, est considéré comme l'un des pères de l'agricultur e réunionnaise en raison du rôle de tout premier plan qu'il a joué dans la mise en place d'une r echerche agronomique moderne et per formante à La Réunion. Il a occupé d'impor tantes fonctions à la Direction nationale du CIRAD et a dirigé, entre autres or ganismes, le CIRAD de La Réunion, le Centre Français de la Canne et du Sucre et le CERF.



Industrie sucrière réunionnaise

Deux sucreries, deux groupes, un même objectif

Depuis mars 2001, l'évolution de l'actionnariat de l'industrie sucrière a suscité beaucoup de commentaires et de spéculations. Elle a fait naître parmi les producteurs de nombreuses interrogations quant aux conséquences pour notre filière et son devenir.
Qu'en est-il exactement ?

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à une concentration continue dans l'industrie sucrière. Face à l'augmentation inexorable des coûts de production, nous étions contraints d'augmenter le tonnage brassé par les sucreries. La Réunion compte maintenant deux usines de taille européenne, capables de broyer 1 000 000 de tonnes de cannes chacune.
On ne pourra pas aller plus loin dans la concentration. Les évolutions que nous avons connues depuis 2001 portent sur la structure financière des deux sociétés sucrières restantes.

Pour bien comprendre, il faut revenir un peu en arrière :

• **1992** : le Groupe Quartier Français rachète l'usine du Gol à Léonus Bénard, absorbe le quota de l'usine de Grand-Bois et, avec le rapprochement des Sucreries du Nord Est, donne naissance à Sucrière de La Réunion. Le paysage actuel de l'industrie sucrière prend son origine à ce moment-là. Il se compose de deux acteurs : Sucrière de La Réunion et Sucrerie de Bois-Rouge.

• **1996 :** une restructuration technico-financière pour mieux gérer les apports de canne à Bois-Rouge après la fermeture de Beaufonds est adoptée : la sucrerie de Bois-Rouge devient ainsi une plate-forme industrielle commune aux deux sociétés. Cette usine brasse aussi bien les cannes achetées par Sucrière de La Réunion sur les bassins canniers de Beaufonds, Ravine Glissante et Pente Sassy, que les cannes achetées par SBR (Sucrerie de Bois-Rouge) sur les bassins canniers de Bois-Rouge, la Mare et Savanna. Parallèlement, les cannes de Vue Belle et Stella achetées par SBR sont traitées à façon au Gol.

• **2001 :** autre évolution très importante : Union SDA devient l'actionnaire majoritaire de Sucrerie de Bois-Rouge en reprenant une partie des actifs sucriers de Groupe Bourbon, l'autre partie étant reprise par Sucrière de La Réunion.

Nous avons donc toujours deux acteurs principaux dans l'industrie réunionnaise du sucre : Sucrerie de Bois-Rouge du groupe Union SDA et Sucrière de La Réunion du Groupe Quartier Francais.

• **2002** : Union SDA, avec Union BS*, rachète Béghin Say, partenaire de Quartier Français dans Sucrière de La Réunion. Ce rachat ne va en rien modifier le fonctionnement de l'industrie sucrière locale. Sucrière de La Réunion reste la propriété du groupe réunionnais Quartier Français que préside Xavier Thiéblin.

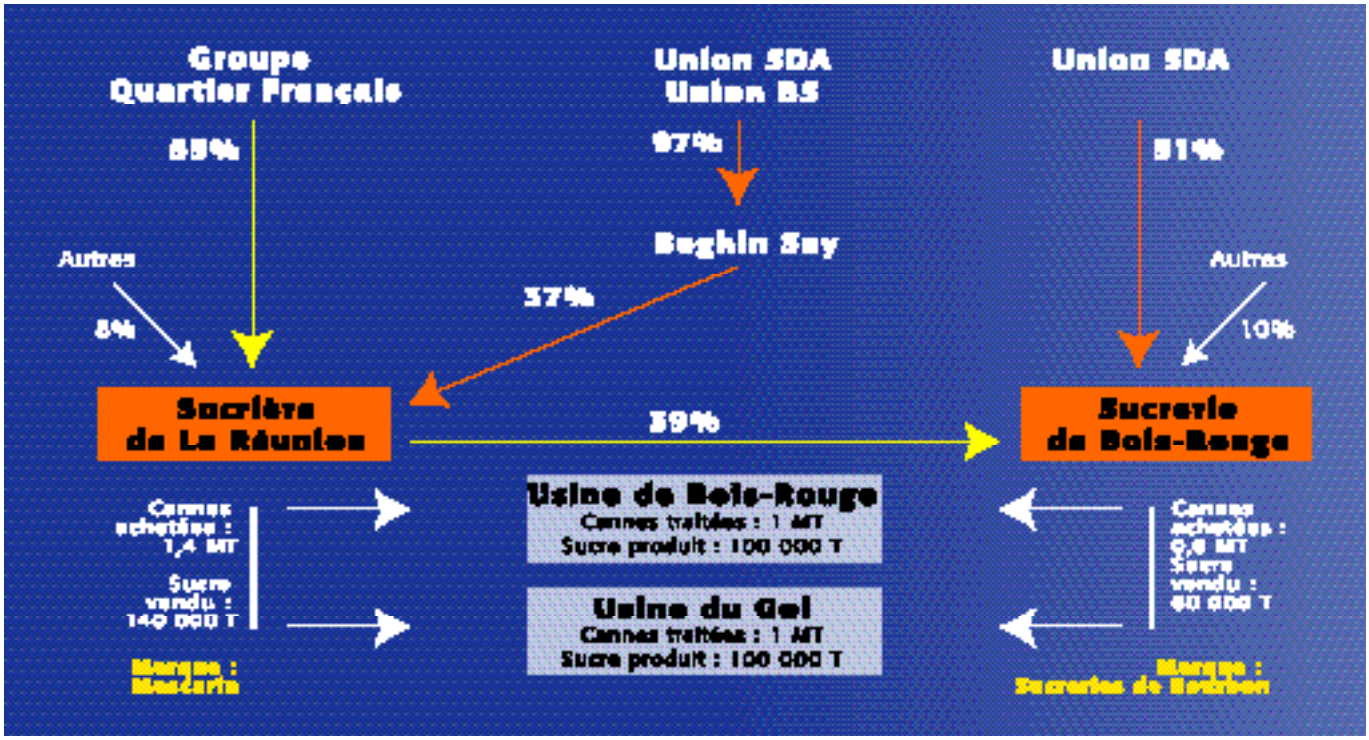
* Union des planteurs de Betterave à Sucre

...

... L'inquiétude de voir une partie de l'industrie locale passer aux mains d'entreprises qui ne se sentent pas forcément liées par l'avenir de La Réunion n'est pas fondée. D'une part, le Groupe Quartier Français est un acteur de l'histoire sucrière de l'île et il base son développement sur ses activités de production réunionnaises. D'autre part, Union SDA, le nouvel acteur, permettra aux produits et au savoir-faire réunionnais de mieux traverser les continents. Pour faire rayonner la filière, Union SDA, a déjà misé sur les compétences réunionnaises. Il a notamment confié à Guy Dupont la présidence des sociétés que Union SDA contrôle à La Réunion.

La Réunion dispose toujours de deux groupes industriels qui sont de vrais sucriers. La concurrence historique entre ces derniers évolue vers un partenariat industriel dicté par des intérêts liés à celui du développement de la filière, dans l'économie réunionnaise.

Cette situation est inédite, mais elle répond aux nécessités du temps. Elle va permettre de coordonner et de démultiplier les efforts des industriels au plan local pour moderniser la filière, et au plan national, pour défendre nos quotas et nos prix.



Qu'est-ce qui intéresse Union SDA à La Réunion ?



Union SDA (Union des Sucreries et Distilleries Agricoles) est un groupe coopératif, d'origine picarde. Ce groupe a commencé son développement international en 1992 en achetant des sucreries en Europe centrale et au Brésil. Alors que la production de betteraves se maintient, c'est la production de sucre de cannes qui «explose» depuis les années 60. Le sucre de canne représente aujourd'hui les 70% du sucre produit dans le monde. C'est donc très logiquement que Union SDA a cherché à développer son activité dans les pays canniers, et il s'est naturellement intéressé à La Réunion qui dispose d'une expertise solide et reconnue en sucrerie de canne, dans un contexte juridique européen.

Bien sur, l'inquiétude des producteurs, et plus largement, des professionnels de la canne, était le risque de voir les quotas de La Réunion être attribués à d'autres sucreries de Union SDA en Métropole. Les uns et les autres peuvent être rassurés. D'une part, ce n'est en aucun cas la volonté de Union SDA, et d'autre part, ce n'est pas non plus en son pouvoir. Ce ne sont pas les sociétés sucrières qui décident, c'est l'Union européenne qui attribue les quotas, et le quota DOM est juridiquement distinct du quota métropolitain. En revanche à l'intérieur du quota DOM, ce n'est pas l'Union européenne qui décide mais la France, et la menace «Guyane» est réelle et juridiquement faisable.





Photos : collection du MSIRI

LAMU et BMS

Deux expériences de regroupement des petits producteurs de canne à Maurice

par Jean Antoine Tonta, M.S.I.R.I. ,
Prithiviraj Oogarah, Farmers Service Corporation, Ile Maurice

Deux systèmes de regroupement de petits producteurs de cannes ont joué leur rôle de maintien d'un pan de l'industrie de la canne mauricienne. A décembre 2001, 25 % d'entre eux ont opté pour l'une de ces solutions, leur permettant de réduire leurs coûts d'exploitation.

31 000 petits exploitants canniers (cultivant moins de 10 ha) contribuent annuellement à près de 27 % de la production sucrière de Maurice. 60 % d'entre eux exploitent des parcelles dont la taille ne dépasse pas 0,5 ha et sont de ce fait, comparé aux autres catégories de producteurs mauriciens, les plus exposés aux contraintes économiques comme les coûts élevés de main-d'œuvre, du transport et de l'aménagement parcellaire en vue de la mécanisation.

Pour prévenir l'effondrement de ce segment de l'industrie de la canne mauricienne, d'importants moyens ont été mis en oeuvre par le gouvernement au cours des quinze dernières années. Le concept de regroupement nommé le Land Area Management Unit (LAMU) fut établi en 1989 par les Farmers Service Centres, et géré depuis 1991, par la Farmers Service Corporation (FSC).

Les premières LAMU furent créées sur une base pilote dans quatre régions différentes de l'île (Solitude, Unité, Rose Belle et Saint Félix) et s'implantèrent ensuite dans d'autres régions de l'île, y compris la partie centrale, où la canne à sucre a remplacé le thé.

Le projet d'évaluation

En 1997, soit huit ans après l'installation des premières LAMU, un projet de recherche-évaluation sur les années 1996-1997, fut mis en œuvre conjointement par le MSIRI (1) et la FSC. Il avait pour objectifs d'évaluer la performance des LAMU et de faire des propositions sur leur dimensionnement à une taille optimale (ou taille économique).

Des enquêtes furent menées auprès de 294 membres de 27 LAMU (taille variant entre 1 et 31 ha) réparties dans les quatre zones pilotes mentionnées plus haut, ainsi que dans la zone anciennement dédiée à la culture de thé. Pour les besoins de comparaison, 108 planteurs hors LAMU furent utilisés comme témoins.

Les exploitants furent invités à énumérer les changements majeurs qui s'étaient opérés suite à leur adhésion aux groupements.

Les observations

Avec le regroupement et plus particulièrement avec un meilleur agencement des quotas, les exploitants sont arrivés à récolter leurs parcelles dans un délai de deux semaines, contre une campagne échelonnée sur six semaines, ou davantage auparavant. D'autre part, ils ont également éprouvé moins de difficulté à trouver la main-d'œuvre pour la coupe, et les transporteurs pour l'envoi des cannes à l'usine.

60 % des membres des LAMU contre 14 % des planteurs hors LAMU, avaient emprunté à un taux concessionnaire auprès d'une banque spécialisée dans le crédit agricole pour le renouvellement de leurs champs (travaux d'épierrage, préparation de sol, achat d'engrais et de boutures de canne, entre autres). Ceci démontre toute la détermination des membres des LAMU à tirer avantage des mesures qui sont mises à leur disposition pour améliorer leur performance.

(1) Mauritius Sugar Industry Research Institute ...

... Pour les quatre zones pilotes, les rendements de canne et de sucre, et les marges brutes des LAMU pour la période de 1996-1997, étaient en moyenne supérieures de plus de 20 %, à ceux des planteurs non-groupés.

Toutefois, les planteurs ont massivement rejeté la proposition d'une approche commune à la conduite des opérations culturales et n'ont pas profité d'une occasion réelle d'abaisser les coûts de production, en continuant à fonctionner sur une base strictement individuelle. La non-adoption de ce mode de gestion collectif met en évidence la relation existant entre la composition parcellaire d'une LAMU, et le coût par tonne de canne (total coûts variables/ tonnage récolté). Pour les groupements comprenant des petites parcelles (0.31 ha en moyenne), le coût unitaire moyen était plus de 10 % supérieur aux LAMU comprenant des champs, dont la taille avoisinait 1.53 ha. Cette différence s'explique par l'incapacité des planteurs ayant des petits champs, à utiliser de manière efficace les facteurs qui sont de nature indivisible comme la main-d'œuvre

Le dimensionnement des groupements d'exploitants

Il est difficile aujourd'hui de raisonner en terme de taille optimale ou économique pour les LAMU. Le facteur limitant cette démarche est l'absence d'information sur le profil de réduction des coûts d'opération liés à l'augmentation progressive de leur taille. Des données qui auraient été observables si les LAMU avaient privilégié une gestion collective.

En l'absence de nouveaux efforts institutionnels, il paraît peu probable que dans les années à venir, cette démarche se concrétise car depuis 1998, les LAMU sont sérieusement concurrencées par un mode de groupement alternatif qui a pour nom le Block Management System (BMS).
Le BMS fut créé par la FSC dans le but de résoudre certains problèmes rencontrés lors de la mise en place des LAMU. Il offre pratiquement les mêmes avantages que les LAMU. Toutefois, la différence se situe au niveau de la disposition des parcelles. Ces dernières ne sont pas nécessairement contiguës.

Sans aucun doute, vu leurs objectifs communs de promouvoir la productivité et de maîtriser les coûts de production, et aussi en raison des difficultés auxquelles l'industrie cannière mauricienne dans son ensemble aura à faire face, les LAMU et les BMS devraient être impérativement dimensionnées à une taille qui répond aux exigences micro-économiques. En d'autres mots, cela veut dire que ces deux types de groupements doivent être d'une superficie où le coût de production par tonne de canne ou de sucre est minimal.
Sur la base des connaissances acquises à ce jour sur le regroupement des petits exploitants canniers, on recommande que la mise en place des blocs d'une superficie optimale se fasse en deux étapes.

La première étape (la plus importante) devrait être une enquête auprès d'un large échantillon de petits exploitants dans le but de rechercher leur point de vue (technique, gestion et économique) sur l'orientation future des LAMU et des BMS.
Le second volet, se basant partiellement sur les résultats d'enquête aussi bien que sur l'aspect mécanisation au champ (totale ou partielle), - le choix variétal et les autres facteurs ayant une incidence directe sur l'économie de l'exploitation cannière-, consisterait en des analyses menant à l'identification de cette taille économique.

Repères

On dénombrait en décembre 2001 :
- 130 LAMU couvrant environ 3 195 ha et regroupant quelques 4 081 planteurs, soit près de 13 % de la population totale des petits exploitants canniers.
- 112 BMS couvrant une surface de 2 466 ha et un nombre total de 3 702 adhérents.

Le concept de LAMU



Un groupement LAMU est un bloc composé de petites parcelles contiguës. Il n'a pas de statut légal et l'adhésion à un groupement est volontaire. La parcelle doit toutefois être exempte de tout problème lié aux droits d'héritage, et l'adhérent doit respecter la période prescrite pour la plantation.
Au sein d'une LAMU, les petits exploitants bénéficient de multiples avantages comme la préparation de sol au moment opportun, un matériel de plantation sain, un encadrement technique, un meilleur agencement des quotas de cannes à être livrés à l'usine, et des analyses séparées pour déterminer la teneur en saccharose.
De plus, le regroupement permet une approche intégrée ou commune à la conduite des pratiques culturales. Grâce à des effets d'économie d'échelle, les planteurs peuvent prétendre à une réduction des coûts de production par unité de surface.





Coupeuse ACF/SIMON

Rentabiliser la récolte par un usage collectif de la machine

par Jean-Cyril Dagallier - Dany Deurveilher - CIRAD

Comment récolter à terme 2 500 000 tonnes de cannes produites sur 30 000 hectares, alors que la main-d'œuvre est de moins en moins accessible ou mobilisable ? La mécanisation de la coupe répond partiellement à cet enjeu. Mais entre coupeuses tronçonneuses et coupeuses de cannes entières, ce sont ces dernières qui sont les mieux adaptées à nos contraintes, dans les petites exploitations de l'île.

En dehors des grandes exploitations qui se sont structurées pour la mécanisation de la récolte en épierrant et en adaptant leurs parcellaires et leurs techniques culturales, les autres ne sont pas encore prêtes à recevoir les automotrices à grand rendement. Leur parcellaire est plus petit, moins «géométrique» et les zones de manœuvre sont restreintes. Les champs sont parfois encombrés de galets, ennemis jurés des lames de disques de coupe, avec des lignes de cannes mal orientées ou mal plantées pour la récolte à la machine. Les tiges y sont souvent hétérogènes, avec des hauteurs très différentes, parfois versées et salies par les mauvaises herbes. Les contraintes pour les machines sont multiples, alors qu'elles réclament des conditions homogènes de terrains et de culture pour bien travailler.

Les partenaires de la filière travaillent depuis quelques années dans ce sens, pour s'adapter aux problèmes de récolte des petites exploitations, liés à la petitesse des surfaces, parfois pentues. La coupeuse ACF-SIMON, développée à partir des idées et du travail de Denis Coquillot, apporte dans une certaine mesure, une réponse technologique aux problèmes de coupe mécanique propres à ces petites structures.

Coupe et récolte gérées séparément

Mais, il faut bien garder à l'esprit, qu'en plus de la technologie et des terrains aménagés, c'est surtout l'organisation des chantiers et des livraisons qui fait la différence dans la rentabilité d'une coupeuse, très variable en fonction des machines.
La coupeuse tronçonneuse fonctionne uniquement avec un cortège de remorques. Sa capacité de travail (60 t/hr) demande à en mobiliser plusieurs, disponibles en permanence pour une livraison immédiate des cannes.
Par contre, la coupeuse de cannes entières peut travailler indépendemment du chantier chargement-transport. Elle dépose les cannes coupées, en tas, sur le chantier, chargées par la suite avec les outils habituels. Avec ce type de machine, le planning de la coupe et celui des livraisons peuvent être découplés. Et deux gestions séparées donnent une plus grande souplesse aux travaux de récolte.

Organiser la coupe à plusieurs

Les meilleurs rendements de chantiers sont obtenus dans les parcelles épierrées, avec des lignes de cannes plutôt longues et bien plantées et de larges zones de manœuvres en bout de ligne, prévues pour limiter leur nombre et le temps passé à les effectuer.
Ces conditions réunies, la coupeuse récolte en moyenne entre 50 et 80 t/jr, ce qui exige au préalable, de définir le quota d'apport accordé par l'usine au planteur. Mieux, le regroupement de plusieurs exploitants pour la coupe, permet à la machine de travailler à pleine capacité, ...

... et donc de réduire les coûts de la récolte. La meilleure combinaison trouvée consiste à regrouper des exploitations représentant 5000 tonnes de canne, qui seront récoltées ensuite suivant un planning concerté. En tenant compte des aléas climatiques, des pannes de la coupeuse où des problèmes liés à l'usine, le quota moyen est de 50 t/jr, sur la campagne. Le prix de la récolte ramené à la tonne de canne coupée se situe, dans nos conditions d'expérimentation (1), entre 7,65 € et 9,15 €.

Toutes les bonnes raisons du regroupement

Le regroupement (2) autour de la coupeuse offre plusieurs avantages. D'ordre financier, il fait profiter aux producteurs de conditions d'achat plus intéressantes avec des aides, des primes et des subventions atteignant 45 à 50 % du prix de l'engin (3).

Il est également plus facile de cette façon, de planifier la coupe, de mieux tenir compte des différences de maturité des cannes selon les parcelles, et d'optimiser les calendriers de leur récolte.
Parallèlement, les exploitants ont la possibilité de faire réaliser des aménagements (fossés, passages à grille…) de meilleure qualité et à meilleur prix, en offrant au prestataire de travaux, une surface de travail plus importante.
Un autre avantage du regroupement consiste à mieux utiliser la main-d'œuvre restante, en la concentrant là où les machines ne peuvent aller. On peut ainsi récolter toute les surfaces, y compris les zones les plus difficiles et encore non aménagées de l'exploitation.

Enfin, en clarifiant le planning de récolte, le travail collectif va dégager du temps pour les autres travaux importants comme le désherbage ou la fumure… autres sources d'importants gains de production, à terme.

(1) Chauffeur salarié, déclaré, soumis aux 35 heures. Equipe technique d'entretien/réparation utilisée pour les mesures et les suivis. Carburant non détaxé. Pièces et main-d'œuvre comprises.
(2) La CUMA par exemple
(3) Voir FRCUMA à Saint-Pierre

Fiche technique de la coupeuse ACF/SIMON



Descriptif

Récolteuse de cannes entières, semi-portée, elle est attelée à un tracteur doté d'un moteur de 100 cv et de quatre roues motrices. Il est équipé d'une boîte de vitesses avec une gamme «rampante» pour une vitesse d'avancement comprise entre 0,8 et 2,5 km/h afin de couper dans des cannes de forte densité (120 130t/ha). On lui rajoute deux accessoires : une potence latérale pour supporter les cônes releveurs de la coupeuse et contrôler la hauteur de coupe, et un capteur d'angle monté sur la roue avant, qui sert à piloter la roue arrière motrice et directrice de la coupeuse. Une télécommande est placée dans la cabine pour piloter la coupeuse.

Centrale hydraulique intégrée

La coupeuse dispose de sa propre centrale hydraulique, animée par la prise de force «540Tr/min» du tracteur. Ce montage lui permet d'être autonome et de ne pas solliciter la pompe hydraulique du tracteur. L'hydraulique et les commandes électriques de la coupeuse contrôlent l'ensemble des fonctions de la machine avec précision. Certaines sont automatisées comme la vidange du magasin, le contrôle de la direction de la roue arrière motrice de la machine, afin de soulager le travail du chauffeur.

Double position

La machine pèse 4 tonnes et ses dimensions, en position «transport», sont au gabarit routier. Elle se déplace sans problème sur les routes et dans les chemins, traînée derrière le tracteur. En position «travail», elle est facilement manoeuvrable dans les petites parcelles, avec un rayon de braquage de 5 mètres pour se replacer au début des rangs. Les qualités d'adhérence et de motricité de l'attelage lui permettent d'accéder et de travailler dans les parcelles en pente, (jusqu'à 30 % de pente et autant de dévers) tout en étant très stable. Sur ces terrains, il serait trop difficile, sinon impossible, de faire travailler une coupeuse tronçonneuse avec son cortège des remorques associées.

Capacités

Elles sont de 21t de cannes coupées par heure, permettent d'atteindre des rendements de chantiers (4) jusqu'à 9 – 11 t/hr, voir plus si les chantiers sont bien organisés. C'est à dire que l'on peut récolter 1 hectare par jour lorsque les conditions favorables sont réunies.

Dispositif de coupe

Son dispositif de coupe haute (écimeur) règle la hauteur d'écimage, et permet d'éliminer une majorité de bouts blancs. Son dispositif de coupe basse coupe les cannes au raz du sol (3 cm), proprement, tout en préservant la souche et donc la qualité de la repousse. En outre, le disque de coupe basse, oscillant, coupe les cannes, même dans les plantations un peu anciennes, où les souches sont élargies, et ceci avec très peu d'arrachements et de dommages sur celles-ci.
A l'avant de la machine, les releveurs cônes, bien plus fiables que des chaînes, récupèrent les cannes penchées et les présentent correctement au disque de coupe basse et à l'étêteur. La cinématique des cônes et du convoyeur primaire empêche de ramasser les pailles de canne déjà à terre. Celles présentes dans les tas sont uniquement constituées de feuilles qui adhèrent à la tige de la canne.

Entretien

Les organes de la machine sont tous accessibles, souvent depuis le sol. Cette disposition facilite la surveillance de l'état de la coupeuse, et l'entretien des éléments. Il est nécessaire pour maintenir une qualité de travail optimale, et la longévité de l'engin. Avec plus de 100 tonnes de matières végétale par hectare qui passent dans les machines (5) la coupe de la canne à sucre est une opération dure pour les mécaniques. Il n'y a pas d'autres cultures qui atteignent ces tonnages. A titre d'exemple, il est de 10 t/ha pour les céréales.

(4) Temps de manœuvre compris
(5) D'où la puissance des moteurs, jusqu'à 350 cv pour les grandes automotrices et 100 cv pour la ACF-SIMON.

Contact :
Gamm'Agri – Ouest Agri
(Filiales de la COOPERATIVE des Avirons)
Guillaume Aynes - Olivier Vilmin.
5 rue Maximin Lucas - 97425 Les Avirons
Tél. : 0262 38 02 02 - Fax : 0262 67 01 20